

RAPPORT ANNUEL
31.12.24

SPM FUNDS

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	8
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.24	9
1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	12
1.4.1 . Résumé des règles	12
1.4.2 . Taux de change	13
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT SEPIAM GLOBAL FLEXIBLE	14
2.1 . RAPPORT DE GESTION	14
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	14
2.1.2 . Cotation en bourse	14
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	14
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	16
2.1.5 . Distributeurs	16
2.1.6 . Indice et benchmark	16
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	16
2.1.8 . Politique future	17
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	18
2.1.10 . Affectations des résultats	18
2.2 . BILAN	19
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	20
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	21
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	21
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	22
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	23
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	24
2.4.5 . Performances	24
2.4.6 . Frais	27
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	28

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

15 octobre 2012

Conseil d'administration de la SICAV

Président

En l'absence d'un Président du Conseil d'Administration nommé conformément aux statuts, l'administrateur le plus âgé présent lors de la réunion est nommé président de séance.

Membres

- M. Sébastien Lippens, Administrateur,
- M. François Chaulet, Administrateur,
- M. Benoît De Landsheer, Administrateur indépendant,
- M. Grégory Guilmin, Administrateur indépendant.

Personnes physiques chargées de la direction effective

- M. Sébastien Lippens, Administrateur,
- M. François Chaulet, Administrateur.

Type de gestion

Société de gestion

Société de gestion

Dénomination : Montségur Finance
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée
Siège : 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France
Société agréée le : 20 juillet 2004

Mandataires sociaux :

- M. François Chaulet, Président,
- M. Ludovic Eyt-Dessus, Directeur Général.

Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, Kouterveldstraat 7B 001, 1831 Diegem, représentée par Monsieur Christophe Boschmans.

Promoteur

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

Gestion financière du portefeuille

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

SPM FUNDS

Gestion administrative et comptable

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Déleguée à CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Distributeur(s)

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Liste des compartiments et des classes d'action

Global Flexible :

- Classe C Capitalisante
- Classe C Distribuante
- Classe P Capitalisante
- Classe P Distribuante
- Classe Y Capitalisante
- Classe Y Distribuante

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

SPM Funds est une Sicav publique à compartiments multiples qui répond aux conditions de la directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Elle est inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0849.727.522. Ses statuts sont déposés au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.

La valeur nette d'inventaire des actions de distribution et/ou des actions de capitalisation, leur prix d'émission et de rachat ainsi que tous les avis destinés aux actionnaires peuvent être obtenus tous les jours ouvrables bancaires au siège de la SICAV ainsi qu'auprès des organismes susmentionnés. Ils sont en outre publiés sur le site BEAMA.

Le compartiment de la SICAV a été lancé le 26 octobre 2012.

Changements relatifs au conseil d'administration depuis le dernier rapport annuel (du 31-12-2024)

Pas de changements.

Gestion des portefeuilles

Le conseil d'administration de la SICAV a confié la gestion des portefeuilles d'investissement des compartiments de la SICAV à Montségur Finance, société de gestion de portefeuille française (n°GP-04000044).

Le conseil d'administration de la SICAV a confié la gestion administrative et commerciale de la SICAV à Montségur Finance.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description générale des risques jugés significatifs et pertinents pour le (les) Compartiment(s)

Les facteurs de risque, qui sont également décrits dans le prospectus, peuvent être détaillés comme suit :

Type de risque	Définition concise du risque	GLOBAL FLEXIBLE
Risque de marché	Le risque de marché est le risque que tout le marché ou une catégorie d'actifs chute, influençant de ce fait le prix des actifs en portefeuille.	Elevé
Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires	La performance du (des) Compartiment(s) dépend(ent) de l'allocation d'actifs faite par le gérant. Il existe donc un risque que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale et que la performance du (des) Compartiment(s) soit inférieure à l'objectif de gestion.	Elevé
Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie (risque de crédit)	Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie, par sa défaillance consommée, ne puisse plus respecter ses engagements. Le risque de contrepartie peut être différent du risque de crédit dans la mesure où il peut y avoir avec une contrepartie autre que l'organisme émetteur d'un contrat garantissant la couverture d'une obligation donnée.	Elevé
Risque de change	Le (les) Compartiment(s) investit(ssent) dans des marchés étrangers et peut (peuvent) détenir des devises étrangères, il(s) pourrait (pourraient) donc être impacté(s) par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.	Elevé
Risque de performance	Le risque de performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque organisme de placement collectif, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties.	Elevé
Risque de liquidité	Le risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable (risque de liquidité).	Moyen
Risque pays émergents	L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Qui plus est, les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. Ils peuvent entraîner le cas échéant, une baisse soudaine et importante de la valeur du (des) Compartiment(s).	Moyen

SPM FUNDS

Risque de taux	Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière significative, si la sensibilité est positive.	Moyen
Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)	La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Le risque de durabilité peut sans que cette liste soit exhaustive comprendre des risques à court terme (ex : risques liés à la réputation, risques légaux, ...) et des risques à long terme (risques liés aux climats, ...). Leur concrétisation peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents, et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du Compartiment pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds prenant en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note de l'émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou manquer de précision. Il existe un risque de précision et d'objectivité sur l'évaluation d'une valeur ou d'un émetteur. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité. C'est la raison pour laquelle Sepiam a décidé que ces critères ne constitueraient pas des éléments d'exclusion ou d'inclusion de titres dans ses choix de gestion. Toutefois, Sepiam se réserve la possibilité d'intégrer dans l'avenir de tels critères lorsqu'elle le jugera opportun. Les investisseurs sont informés que l'évaluation des incidences probables du risque de durabilité sur le rendement du compartiment indique que ce risque est jugé, ni significatif ni pertinent au vu de son incidence et de sa probabilité. Compte tenu du résultat de cette évaluation, le risque de durabilité n'a pas été catégorisé sous le point « 2.3. Profil de risque du Compartiment » qui liste les risques jugés significatifs et pertinents. L'évaluation étant réalisée chaque semestre, la présente information pourrait donc être adaptée en conséquence ultérieurement.	Non significatif

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Pas d'évènement important survenu après la clôture de l'exercice.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, la société de gestion a élaboré et applique une politique et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de la société de gestion est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion, de la Sicav et des investisseurs de la Sicav. La politique de rémunération comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.

Les détails de la politique de rémunération actualisée applicable au personnel de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et les avantages sont disponibles sur le lien internet suivant :

https://www.montsecur.com/fr/informations_reglementaires/#informations_reglementaires_tabs|6.

Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs de la Sicav sur simple demande au siège de la Sicav.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Non applicable.

SPM FUNDS

Mécanisme du swing pricing

Dans l'intérêt des investisseurs à long terme et afin de les protéger contre les frais entraînés par les entrées et sorties des autres investisseurs, la société de gestion a mis en place un mécanisme pour le (les) compartiment(s) de la Sicav qui vise à éliminer l'impact négatif des entrées et sorties des investisseurs sur la valeur nette d'inventaire de la Sicav en application de l'Arrêté Royal du 15 octobre 2018.

Description de l'objectif et du fonctionnement du dispositif

Si les entrées ou les sorties dépassent un certain niveau déterminé (le seuil de déclenchement), la valeur nette d'inventaire sera ajustée à la hausse ou à la baisse à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (le swing factor).

Le seuil de déclenchement ainsi que le swing factor sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement.

Le seuil de déclenchement a été déterminé en tenant compte de l'orientation de la gestion, de la liquidité des actifs détenus, des frais de transaction estimés et d'autres facteurs ayant un impact sur les transactions. Ce seuil est défini comme un pourcentage de l'actif net.

Le swing factor ne dépassera jamais 1% maximum de la valeur nette d'inventaire non ajustée.

L'utilisation du mécanisme se fera de façon systématique. Suite à une intervention comptable, la valeur nette d'inventaire sera augmentée ou réduite, à l'aide du swing factor, à la date des importantes entrées ou sorties nettes. Lors du calcul suivant, la valeur nette d'inventaire sera, sauf nouvelle application du mécanisme de swing pricing, à nouveau au niveau normal.

Il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du "swing" à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle de tels ajustements seront effectués.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du (des) compartiment(s) peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur nette d'inventaire « swinguée » est la seule valeur nette d'inventaire du (des) compartiment(s) et la seule qui sera communiquée aux investisseurs du (des) compartiment(s). Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci (est) sera calculée sur la valeur nette d'inventaire avant application du mécanisme du swing pricing.

Conformément à la législation applicable, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Les informations relatives à l'utilisation du swing pricing ainsi que le seuil de déclenchement et le swing factor seront reprises dans les procès-verbaux des conseils d'administration de SPM FUNDS.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans le compartiment sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Lors du CA du 22-02-2024 il a été décidé de modifier le seuil de déclenchement ainsi que le taux du swing pricing. Durant la période du présent rapport, le compartiment a été concerné à plusieurs reprises par le swing pricing. Le montant total des indemnités est de 4.370,29 euros sur l'année 2024. Cette somme est exclusivement au profit des détenteurs de parts et vient atténuer les frais engendrés par des rachats / souscriptions importants.

Droit de vote

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible ; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

Règlements SFDR/ Taxonomie

Article 6

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

L'année 2024 a été marquée par une forte progression des marchés actions, avec des performances très contrastées selon les zones géographiques. Les États-Unis se sont distingués avec une hausse impressionnante de 25,0% pour le S&P 500 (en USD), tandis que l'Europe a affiché une progression plus modeste de 5,9% pour l'indice Stoxx Europe 600. En revanche, la France a enregistré un recul de 2,1% sur le CAC 40. Les pays émergents ont connu une croissance de 7,1% (MSCI Emerging Markets Index en USD) et les obligations investment grade européennes ont progressé de 4,7%, selon l'indice Bloomberg Barclays Euro Investment Grade Corporate Bond Index.

L'environnement économique et géopolitique a été particulièrement complexe en 2024. Le conflit en Ukraine a persisté sans exercer d'impact majeur sur les prix de l'énergie, tandis que les tensions au Moyen-Orient n'ont pas dégénéré en un embrasement généralisé. Malgré ces incertitudes, les marchés actions ont continué à croître. La croissance mondiale a été légèrement inférieure à 3%, avec une dynamique très positive aux États-Unis, favorable en Asie, mais faible en Europe.

Aux États-Unis, l'année a été marquée par la victoire électorale des républicains et le retour de Donald Trump à la présidence. Les marchés ont donc anticipé des réductions d'impôts et une hausse des taux d'intérêt ce qui s'est traduit par une hausse des actions américaines et du dollar. Au cours de l'année, la politique monétaire de la Fed a également joué un rôle crucial, avec une baisse totale des taux directeurs de 1%, les faisant passer d'une fourchette de 5,25%-5,50% à 4,25%-4,50%. Les États-Unis ont également été portés par des innovations technologiques majeures dans les secteurs de l'IA et de la tech, ainsi qu'une consommation des ménages très résiliente, soutenue par une situation proche du plein emploi. Cependant, les performances des marchés ont été fortement dopées par les « magnificent 7 » (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla). À elles seules, ces méga capitalisations sont responsables de 53,7% de la hausse de l'indice S&P 500 en 2024 alors qu'elles ne représentaient qu'environ 30% du S&P 500 en 2024. Bien qu'incontournable, ces méga-capitalisations ont des valorisations qui nous semblent actuellement élevées, d'où la diversification du fonds sur les small caps américaines en plus des investissements sur des ETF S&P 500.

En Europe, la croissance économique a été particulièrement faible, avec une récession industrielle au quatrième trimestre. La situation budgétaire en France s'est dégradée, tandis que l'Allemagne a constitué un frein important pour la zone euro. Dans le sud de l'Europe, l'Espagne et la Grèce ont montré une certaine dynamique, alors que l'Italie a connu un net ralentissement. Face à cette situation, la BCE a procédé à plusieurs réductions de taux en 2024, totalisant une baisse de 1% à 1,1%, pour soutenir l'activité économique et ce dans un contexte de normalisation de l'inflation.

En Asie, la croissance économique a été bonne, soutenue par un marché intra-régional dynamique. L'Inde a continué de bénéficier de fondamentaux solides et d'une activité économique robuste. En Chine, toutefois, les conséquences d'une bulle immobilière plus importante que prévue ont pesé sur l'économie. Le plan de relance annoncé à l'automne 2024 a visé à encourager les investissements, mais la défiance des investisseurs étrangers reste prégnante.

Les marchés obligataires ont été caractérisés par une forte volatilité et des taux élevés. Cependant, la baisse progressive des taux directeurs offre un potentiel favorable à moyen terme. L'or, en tant que valeur refuge, a atteint des sommets historiques mais demeure malheureusement non investissable pour le fonds. Du côté des matières premières, le prix du pétrole est resté stable, malgré les tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient et en Ukraine.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de SPM Funds sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société SPM Funds sa (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 22 mars 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 12 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de SPM Funds sa, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total des capitaux propres et le résultat de l'exercice des compartiments ouverts se présentent comme suit:

Compartiment	Devise	Total des capitaux propres	Résultat de l'exercice
Global Flexible	EUR	21.392.041,88	2.293.911,37

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de

ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Shape the future
with confidence

Rapport du commissaire du 11 mars 2025 sur les Comptes Annuels de SPM Funds sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;



Shape the future
with confidence

Rapport du commissaire du 11 mars 2025 sur les Comptes Annuels de SPM Funds sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 11 mars 2025

EY Réviseurs d'Entreprises srl
Commissaire
Représentée par

Christophe Boschmans*
Partner
* Agissant au nom d'une srl

25CB00122

1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.4.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

SPM FUNDS

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.4.2 . Taux de change

	31.12.24			31.12.23		
1 EUR	1,4893	CAD		1,4566	CAD	
	0,8268	GBP		0,8666	GBP	
	11,7605	NOK		11,2185	NOK	
	11,4415	SEK		11,1325	SEK	
	1,0355	USD		1,1047	USD	

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL FLEXIBLE

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

	Classe « C-Cap »	Classe « C-Dis »	Classe « P-Cap »	Classe « P-Dis »	Classe « Y-Cap »
Période de souscription initiale :	Du 17-10-2012 au 26-10-2012	Du 24-07-2023 au 28-07-2023	Du 26-12-2016 au 29-12-2016	Du 26-12-2016 au 29-12-2016	Du 26-12-2016 au 29-12-2016
Date de première VNI :	02-11-2012	31-07-2023	29-12-2016	29-12-2016	29-12-2016
Souscription minimale initiale :	1.000 EUR	1.000 EUR	5.000.000 EUR	5.000.000 EUR	100 EUR
Souscription minimale ultérieure :	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Prix de souscription initiale des parts :	1.000 EUR				

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Classes du compartiment

Le compartiment comporte 5 classes :

- la classe « Y-Cap ». Les frais de gestion de cette classe sont de 1,5% (maximum) par an. La souscription initiale minimale est de 100 EUR*. La première VNI de la Classe « Y-Cap » a été calculée le 29-12-2016, la valeur initiale était de 1.000 EUR par part.
- Les 2 classes « C-Cap » et « C-Dis ». Les frais de gestion de cette classe sont de 1% (maximum) par an. La souscription initiale minimum est de 1.000 EUR*. La première VNI de la Classe « C-Cap » a été calculée le 26-10-2012, la valeur initiale était de 1.000 EUR par part.
- les deux classes « P-Cap » et « P-Dis ». Les frais de gestion de ces deux classes sont de 0,50% (maximum) par an. La souscription initiale minimale est de 5.000.000 EUR. Les premières VNI de la Classe « P-Cap » et « P-Dis » ont été calculées le 29-12-2016, leur valeur initiale des parts était de 1.000 EUR par part.

Le Conseil d'Administration peut accepter des investissements inférieurs aux seuils souscription initiaux minimaux.

Objectifs du compartiment

L'objectif du Compartiment est de faire bénéficier à l'actionnaire de l'évolution des marchés financiers en visant une croissance du capital à moyen et long terme tout en préservant au maximum le capital à court terme.

Aucune garantie formelle (de capital ou de performance) n'a été octroyée au Compartiment, ni à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment est investi entre 0% et 100% en « actions » (directement ou au travers d'OPC). Le fonds peut couvrir jusqu'à 100% de son exposition nette en actions en fonction des circonstances du marché. Ces couvertures ne peuvent pas amener le portefeuille à avoir une exposition négative aux marchés actions.

Le Compartiment investit principalement (plus de 50% de ses actifs) dans des OPC (Organismes de Placement Collectifs) de gestion passive (OPC qui suivent un indice). Ces OPC peuvent être de type « actions », « obligations », « mixtes », « monétaires » ou « alternatifs ».

La Sicav SPM FUNDS étant une SICAV coordonnée à la Directive 2009/65/CE, elle limite ses investissements à des fonds coordonnés à cette même Directive qui investissent moins de 10% de leurs actifs dans d'autres fonds.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en

matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

Le Compartiment ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 7 SFDR, et plus globalement, le Compartiment ne prend pas en compte de critères ESG et de durabilité dans la politique d'investissement afin de maintenir une indépendance dans sa gestion et conserver des marges de manoeuvre plus flexibles dans le choix de ses investissements.

Les informations sur ces critères sont disponibles sur le site internet : www.spmfunds.be/global_flexible et dans le présent rapport dans la partie « 1.2.1 . Informations aux actionnaires ».

Autres caractéristiques du compartiment

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Le Compartiment pourra avoir recours, dans le respect des dispositions légales en la matière et des règles fixées par le Conseil d'Administration, à l'utilisation d'instruments dérivés tels que des options, des futures, des swaps et des opérations de change à terme.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré

Des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré sont mises en place afin de réduire le risque de contrepartie résultant de transactions sur instruments financiers dérivés négociées de gré à gré. Ces garanties respectent à tout moment notamment les critères suivants en application de la réglementation en vigueur :

- Liquidité : Toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Evaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres affichant une haute volatilité de prix.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont d'excellente qualité,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et sont censées ne pas être hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- Diversification des garanties (concentration des actifs) : Les garanties sont suffisamment diversifiées en termes de pays, marchés et émetteurs.
- Les risques liés à la gestion des garanties financières sont identifiés, gérés et atténués par le processus de gestion des risques.
- Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Les garanties financières peuvent donner lieu à une pleine exécution à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres que qu'en espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Ces garanties financières reçues en espèces peuvent uniquement être :

- placées en dépôt auprès du Dépositaire ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaire à court terme.

Limites de la politique de placement

Outre celles déjà précisées, la politique de placement du compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC ayant opté pour la catégorie de placement telle que prévu par l'article 7 de la loi du 3 août 2012.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire risque d'être très élevée du fait de la composition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change n'est pas couvert de manière systématique. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir tout ou en partie le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro.

A titre accessoire, le compartiment peut détenir des dépôts à terme (maximum 10% de son actif net) et des liquidités (maximum 10% de son actif net).

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Conformément à la Loi du 8 juin 2006, dite Loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la Loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi en vue de leur propagation.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Aucun. Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Au cours de la période le delta actions du compartiment est resté entre un minimum 70,4% et un maximum 82,0% avec une moyenne de 76,1%.

Actions

En moyenne, sur l'année 2024, les actions ont été réparties comme suit entre les zones géographiques :

- Les actions mondiales : 5,4% en moyenne.

A noter que cette poche est fortement surpondérée sur les Etats-Unis (74,6%), faiblement pondérée sur l'Europe (12,9% sur l'Europe et 3,4% sur le Royaume-Uni) et faiblement pondérée sur l'Asie (9,1%).

Cette poche a essentiellement été constituée d'un fonds MSCI World ESG Leaders, qui a progressé de +23,87% en 2024 mais a été acheté en cours d'année (+6.7% de plus-value latente).

Si l'on ajoute le détail des actions mondiales aux différentes régions, cela donne :

- Les actions américaines : 40% en moyenne.

Les actions américaines ont particulièrement bien performé en 2024.

Nous avons investi principalement dans trois fonds :

- Deux fonds Larges Caps : le premier (couvert contre le risque de change), en hausse de +21,7% et le second (non ouvert)

- Deux fonds Larges Caps : le premier (couvert contre le risque de change), en hausse de +21,7% et le second (non ouvert) en hausse de +24,5% sur l'année.

- Un fonds Small Caps américaines, en hausse de +17,8% en 2024, légèrement en-dessous des fonds Larges Caps, portés par les mastodontes de la tech.

Les actions européennes et britanniques : 41% en moyenne.

Les performances des actions européennes ont été mitigées en 2024.

Nous avons investi dans trois fonds :

- o Un fonds Euro Stoxx 600 ESG en hausse de +8,95%
- o Un fonds MSCI Europe SRI en hausse de +5,81%
- o Et un fonds MSCI Europe Small Cap : +3,92%

Les Small Caps européennes ont encore déçu en 2024 comparées aux grandes capitalisations.

- Les actions des pays émergents : 12%, avec une très forte surpondération des actions chinoises

- En ce qui concerne les pays émergents, le fonds était investi dans un fonds d'actions chinoises et un fonds diversifié sur les pays émergents (avec 26,4% d'actions chinoises et 25,2% d'actions taiwanaises).
 - Le fonds d'actions chinoises était en hausse de +20,54% en 2024
 - Le fonds d'actions des pays émergents progresse de +3,81%.

La Chine a nettement surperformé les marchés émergents et en particulier l'Inde.

- Les actions d'Asie « développée » : 8%.

Le fonds investi sur l'Asie développée a progressé de +11,43% en 2024.

Cela représente deux grands blocs de 40% environ sur les actions américaines et européennes et un solde de 20% sur les pays émergents et l'Asie.

Au sein de ces investissements nous avons désensibilisé le compartiment des thèmes que nous avons en portefeuille en début d'année.

A savoir :

- Les actions du secteur des énergies renouvelables, vendues en janvier et en baisse de -6,8% en 2024 (pour le fonds MSCI New Energy en portefeuille).
- Les actions de sociétés immobilières européennes cotées : position réduite en cours d'année (-10,4% en 2024).
- Malheureusement nous avons aussi réduit la position sur les actions IT mondiales (MSCI World IT) qui a terminé en hausse de 34,0%. Toutefois, nous avons par ailleurs augmenté la pondération sur les actions américaines et mondiales.

Obligations

L'objectif de la part non investie en actions était essentiellement de couvrir le portefeuille en cas de forte correction des marchés. Pour cette raison nous avons privilégié :

- Des obligations de qualité supérieure (Investment Grade).
- Des obligations avec des durations relativement courtes.

Le choix d'obligations de sociétés européennes visait également à annuler le risque de change. Les obligations ont représenté, en moyenne 20,1% du portefeuille sur la période, avec en moyenne seulement 0,7% d'obligations High Yield.

Les obligations ont atteint leur objectif avec une progression comprise entre +4,3% et +4,6% pour les trois fonds d'obligations Investment grade en portefeuille.

Liquidités et autres

En moyenne, le compartiment a détenu 3,6% de cash sur la période. Les liquidités, bien que moins rémunératrices que les obligations, sont essentielles pour couvrir les frais et les rachats éventuels du fonds.

Autres

Au cours de la période les gestionnaires ont contrôlé les frais en :

- Limitant le plus possible les opérations pour éviter les coûts excessifs.
- Investissant exclusivement en fonds de gestion indicielle.

Les investissements se sont également faits en priorité sur des fonds SFDR articles 8 et 9.

2.1.8 . Politique future

Au cours de l'année 2025, le compartiment veillera à suivre la politique d'investissement tel que décrite dans le prospectus.

Allocation d'actifs

La politique d'investissement du comportement prévoit une très large latitude d'investissement avec une exposition actions qui peut varier entre 0 et 100% de l'actif du compartiment. A défaut de fortes convictions le compartiment sera investi entre 70 et 80% en actions avec la possibilité de se couvrir ou d'augmenter l'exposition.

La partie obligataire sert en partie à couvrir le risque. Sauf exception cette poche sera investie en obligations européennes défensives (Investment grade) avec des échéances relativement courtes. De cette manière nous évitons le risque de change et limitons le risque de duration et de défaut.

Le compartiment n'a pas vocation à détenir trop de liquidités étant donné la rémunération relativement limitée de cette poche.

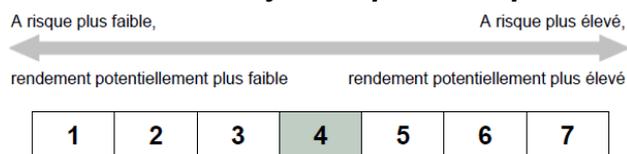
Thèmes d'investissement

Pour 2025, plusieurs thèmes mériteront une attention particulière. La transition énergétique et les énergies renouvelables pourraient être stimulées par les décisions de la Commission européenne. L'immobilier coté européen, qui a atteint des niveaux historiquement bas, pourrait offrir des opportunités. Enfin, le secteur technologique américain pourrait devenir attractif en cas de correction au cours de l'année.

Frais

Le compartiment investira majoritairement dans des fonds de gestion indicielle. Une attention particulière sera portée aux frais des fonds sous-jacents, aux frais de fonctionnement du compartiment, aux frais de transaction des fonds sous-jacents et aux frais de transaction du compartiment lui-même.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions, obligations et autres instruments financiers sans restriction géographique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

L'indicateur synthétique de risque (calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) N° 2021/2268 de la Commission Européenne du 6 septembre 2021) classe le Compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

L'indicateur de risque de la part C-Dis est de 3 car celle-ci a été créée en 2023 et son track record se base sur un indice composite.

2.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende suivant :

- 7,6032 EUR brut pour la part C-Dis (BE6344310253).
- 10,7371 EUR brut pour la part P-Dis (BE6290258027).

2.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	21.392.041,88	21.794.399,57
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	20.773.182,85	20.339.262,58
E. OPC à nombre variable de parts	20.773.182,85	20.339.262,58
III. Créances et dettes à plus d'un an	-2.531,91	
B. Dettes	-2.531,91	
IV. Créances et dettes à un an au plus		-9.535,58
B. Dettes		-9.535,58
a. Montants à payer (-)		-9.535,58
V. Dépôts et liquidités	695.546,42	1.547.043,04
A. Avoirs bancaires à vue	695.546,42	1.547.043,04
VI. Comptes de régularisation	-74.155,48	-74.695,58
C. Charges à imputer (-)	-74.155,48	-74.695,58
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21.392.041,88	21.794.399,57
A. Capital	18.468.725,32	19.952.416,14
B. Participations au résultat	-151.634,19	-127.463,42
C. Résultat reporté	781.039,38	265.661,38
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.293.911,37	1.703.785,47

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	2.459.254,85	1.950.222,00
E. OPC à nombre variable de parts	2.353.506,48	2.105.557,34
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme		-1.261,54
b. Autres positions et opérations de change	105.748,37	-154.073,80
II. Produits et charges des placements	126.849,77	85.799,43
A. Dividendes	106.144,09	56.965,18
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	20.713,76	28.075,12
C. Intérêts d'emprunts (-)	-8,08	-467,61
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère		557,57
F. Autres produits provenant des placements		669,17
III. Autres produits	5.030,97	1.084,96
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	4.370,29	
B. Autres	660,68	1.084,96
IV. Coûts d'exploitation	-295.240,17	-333.320,92
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-12.885,14	-31.916,64
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-10.887,85	-10.232,30
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-177.015,71	-192.385,39
Classe C	-88.987,11	-84.391,60
Classe P	-46.089,75	-42.737,73
Classe Y	-41.938,85	-65.256,06
b. Gestion administrative et comptable	-16.987,89	-16.311,71
E. Frais administratifs (-)	-9.993,75	-8.206,50
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-624,87	-2.245,95
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-27.500,00	-34.859,59
H. Services et biens divers (-)	-18.187,70	-12.916,71
J. Taxes	-8.763,78	-18.616,24
Classe C	-4.225,81	-7.836,05
Classe P	-5.170,33	-8.184,44
Classe Y	632,36	-2.595,75
K. Autres charges (-)	-12.393,48	-5.629,89
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-163.359,43	-246.436,53
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	2.295.895,42	1.703.785,47
VI. Impôts sur le résultat	-1.984,05	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.293.911,37	1.703.785,47
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	2.881.484,22	1.840.601,43
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	739.207,04	264.279,38
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	2.293.911,37	1.703.785,47
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-151.634,19	-127.463,42
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-518.295,44	-1.059.562,05
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-2.296.080,10	-739.207,04
IV. (Distribution des dividendes)	-67.108,68	-41.832,34

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Obligations</u>				<u>3.924.576,79</u>		<u>18,89%</u>	<u>18,35%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>3.924.576,79</u>		<u>18,89%</u>	<u>18,35%</u>
AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI 0 3 Y UCITS ETF	24.179	EUR	52,41	1.267.293,93	0,05%	6,10%	5,93%
H2O ALLEGRO SP I	2,12	EUR	3.098,92	6.565,99	0,03%	0,03%	0,03%
ISHARES CORE EURO CORP BOND UCITS ETF EUR (DIST)	12.966	EUR	121,40	1.574.072,40	0,01%	7,58%	7,36%
ISHARES EUR COR BOND 0 3YR ESG UCITS ETF	216.424	EUR	4,97	1.076.644,47	0,03%	5,18%	5,03%
<u>OPC-Actions</u>				<u>16.848.606,06</u>		<u>81,11%</u>	<u>78,76%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>10.673.746,28</u>		<u>51,38%</u>	<u>49,90%</u>
AMUNDI STOXX EUROPE 600 ESG UCITS ETF DR EUR C	17.182	EUR	125,45	2.155.426,92	0,28%	10,38%	10,08%
BNP PARIBAS EASY FTSE EPRA NAREIT DEVELOPED EUROPE EX UK GR	8.917	EUR	66,02	588.695,88	0,56%	2,83%	2,75%
BNP PARIBAS EASY MSCI EUROPE SMALL CAPS SRI S- SERIES PAB 5%	8.082	EUR	281,66	2.276.392,28	0,86%	10,96%	10,64%
BNP PARIBAS EASY MSCI NORTH AMERICA EX CW TRACK I CAP	9.225	EUR	243,29	2.244.306,89	0,31%	10,80%	10,49%
BNP PARIBAS EASY MSCI PACIFIC EX JAPAN ESG FILTERED MIN TE	69.153	EUR	14,38	994.420,14	0,21%	4,79%	4,65%
ISHARES VII PLC - ISHARES MSCI USA SMALL CAP ESG ENHANCED E	2.574	USD	539,26	1.340.468,60	0,06%	6,45%	6,27%
LYXOR MSCI CHINA ESG LEADERS EXTRA (DR) UCITS ETF - ACC	11.885	EUR	90,37	1.074.035,57	0,25%	5,17%	5,02%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>6.174.859,78</u>		<u>29,73%</u>	<u>28,86%</u>
AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI WORLD ESG LEADERS UCITS ETF CAP	10.310	EUR	93,08	959.654,80	0,04%	4,62%	4,49%
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF ACC EUR HEDGED	25.921	EUR	85,12	2.206.369,60	0,04%	10,62%	10,31%
ISHARES MSCI EUROPE SRI UCITS ETF EUR ACC	29.326	EUR	67,79	1.988.009,54	0,05%	9,57%	9,29%
VANGUARD ESG EMERGING MARKETS ALL CAP EQUITY INDEX FUND USD	8.616	USD	122,69	1.020.825,84	0,13%	4,92%	4,77%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				20.773.182,85		100,00%	97,11%
TOTAL PORTEFEUILLE				20.773.182,85		100,00%	97,11%
Avoirs bancaires à vue				695.546,42			3,25%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		694.121,72			3,24%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		1.028,39			0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		49,09			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK		92,16			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CAD		255,06			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				695.546,42			3,25%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-2.531,91			-0,01%
AUTRES				-74.155,48			-0,35%
TOTAL DE L'ACTIF NET				21.392.041,88			100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Amérique du Nord	34,22%
Amérique latine	0,37%
Royaume-Uni	9,85%
Europe développée	36,48%
Europe émergente	0,21%
Afrique / Moyen-Orient	0,58%
Japon	0,41%
Australasie	3,63%
Asie développée	2,93%
Asie émergente	7,71%
Autres	3,60%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Cycliques	45,99%
Matériaux de base	3,70%
Consommation cyclique	10,85%
Services financiers	25,15%
Immobilier	6,29%
Sensible	35,16%
Services de communication	6,93%
Énergie	1,93%
Valeurs industrielles	11,35%
Technologie	14,96%
Défensif	17,83%
Consommation défensive	6,97%
Soins de la santé	8,73%
Services publics	2,13%
Autres	1,01%
Obligations d'états	0,00%
TOTAL	100,00%

Par devise	
USD	21,15%
CAD	0,15%
GBP	8,66%
EUR	44,84%
CHF	5,40%
DKK	1,57%
NOK	0,99%
SEK	2,45%
INR	0,94%
CNH	0,81%
SGD	0,66%
HKD	5,88%
TWD	1,15%
JPY	0,30%
AUD	3,28%
Others	1,77%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	4.242.442,23	1.757.617,77	6.000.060,00
Ventes	4.703.764,99	3.355.011,54	8.058.776,53
Total 1	8.946.207,22	5.112.629,31	14.058.836,53
Souscriptions	7.504.617,44	97.556,40	7.602.173,84
Remboursements	8.540.556,80	1.713.565,67	10.254.122,47
Total 2	16.045.174,24	1.811.122,07	17.856.296,31
Moyenne de référence de l'actif net total	21.554.695,92	21.888.643,48	21.723.665,40
Taux de rotation	-32,93%	15,08%	-17,48%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

En ce qui concerne la période sous revue, des arbitrages importants ont été effectués entre les parts de capitalisation et les parts de distribution. Ces arbitrages ont été réalisés par des souscriptions et des remboursements importants de parts du compartiment. Le taux de rotation est calculé comme étant la somme des achats et de ventes de produits sous-jacents (ici des fonds) moins les souscriptions et remboursements dans le compartiment. Les arbitrages importants expliquent le taux de rotation négatif.

Si on exclut les variations de l'actif, les achats et ventes représentaient 41,5% de l'actif au premier semestre, 23,4% de l'actif au second semestre et 64,7% sur l'année 2024. Ce taux est en baisse de 18,0% au second semestre par rapport au premier semestre 2024 et de 69,3% par rapport à l'année 2023.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	371,75	3.054,69	4.621,57		338,43	4.283,14		3.835,795	447,347
Classe C - Dis				1.723,00		1.723,00	5.136,585	6,00	6.853,585
Classe P - Cap	3.657,78	524,31	5.897,53	4,69	3.905,67	1.996,55	16,00	891,125	1.121,422
Classe P - Dis	690,00		691,00	4.340,07	1,00	5.030,07	1.746,00	514,00	6.262,073
Classe Y - Cap	726,65	1.324,71	4.292,41	7,13	1.850,87	2.425,15	25,564	720,237	1.730,479
TOTAL			15.502,51			15.457,91			16.414,906

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)							
Part	2022		2023		2024		
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	
Classe C - Cap	756.864,24	5.682.250,98		596.831,86		7.317.393,51	
Classe C - Dis			1.703.212,87		5.336.262,35	6.726,73	
Classe P - Cap	5.182.149,43	712.999,11	6.023,62	5.110.424,33	22.954,40	1.259.393,09	
Classe P - Dis	783.384,60		4.996.734,90		2.208.740,02	671.781,63	
Classe Y - Cap	1.003.467,42	1.753.259,03	8.956,25	2.329.714,72	34.217,07	998.827,51	
TOTAL	7.725.865,69	8.148.509,12	6.714.927,64	8.036.970,91	7.602.173,84	10.254.122,47	

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	7.907.895,02	1.711,09	7.929.528,78	1.851,33	921.974,15	2.060,98
Classe C - Dis			1.753.656,90	1.017,79	7.706.406,07	1.124,43
Classe P - Cap	7.511.492,81	1.273,67	2.767.950,81	1.386,37	1.736.625,09	1.548,59
Classe P - Dis	778.381,87	1.126,46	6.151.498,41	1.222,94	8.506.940,05	1.358,49
Classe Y - Cap	5.245.588,06	1.222,06	3.191.764,67	1.316,11	2.520.096,52	1.456,30
TOTAL	21.443.357,76		21.794.399,57		21.392.041,88	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

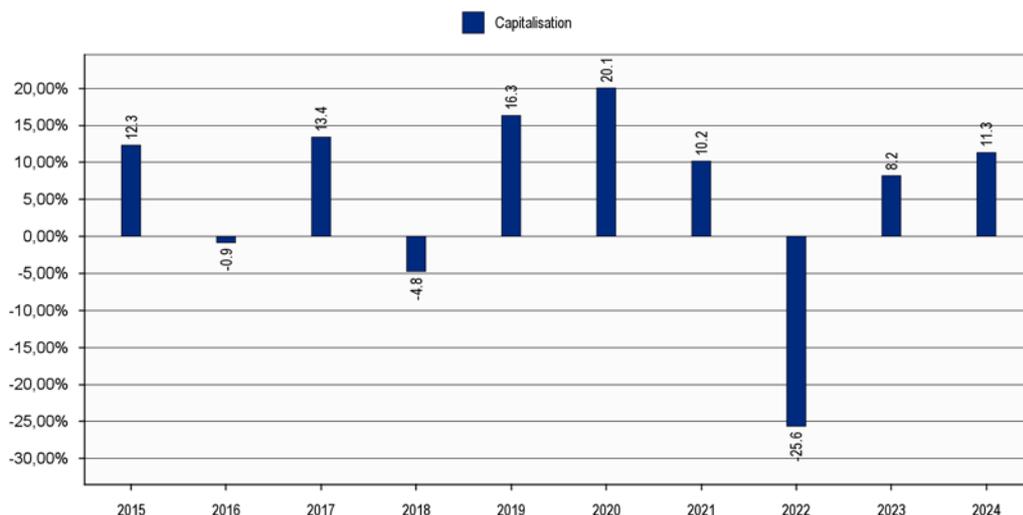
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe C

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
11,32% (en EUR)	-3,61% (en EUR)	3,45% (en EUR)	5,19% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

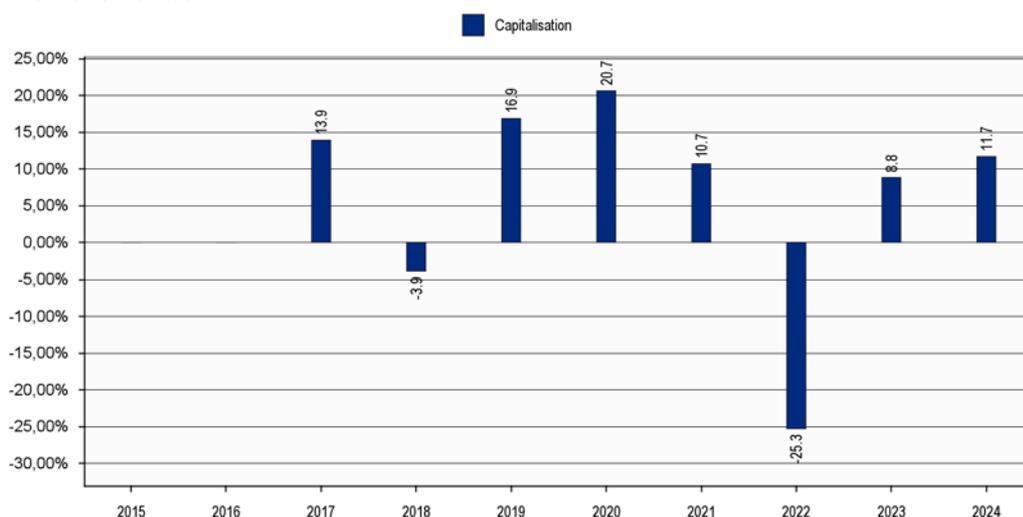
VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
11,70% (en EUR)	-3,15% (en EUR)	3,95% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

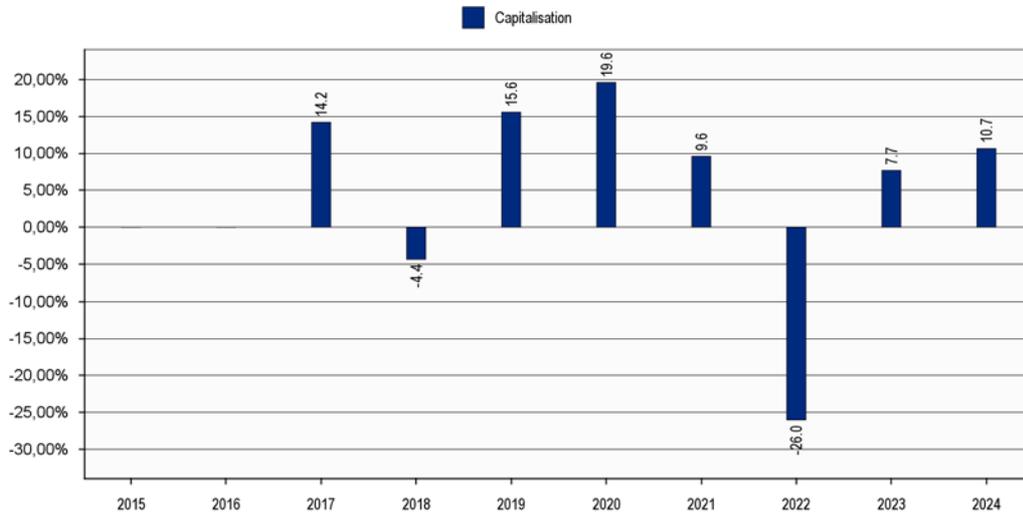
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe Y

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
10,65% (en EUR)	-4,11% (en EUR)	2,94% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = \left(\frac{VNI t+n}{VNI t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

2.4.6 . Frais**Frais récurrents**Classe C

- Part de capitalisation (BE6242970505) : 1,78%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,61%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Il s'agit des frais de transaction moyens sur 36 mois.	0,17%

- Part de distribution (BE6344310253) : 1,97%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,80%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Il s'agit des frais de transaction moyens sur 36 mois.	0,17%

Classe P

- Part de capitalisation (BE6290264082) : 1,38%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,21%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Il s'agit des frais de transaction moyens sur 36 mois.	0,17%

- Part de distribution (BE6290258027) : 1,43%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,26%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Il s'agit des frais de transaction moyens sur 36 mois.	0,17%

Classe Y

- Part de capitalisation (BE6291427076) : 2,33%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,16%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Il s'agit des frais de transaction moyens sur 36 mois.	0,17%

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Pas d'application.

Existence de fee sharing agreements

Pas d'application.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 – Autres produits**

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing-pricing.

Date VNI	Compartiment	Montant
08.05.24	GLOBAL FLEXIBLE	1.651,00
09.07.24	GLOBAL FLEXIBLE	200,55
28.08.24	GLOBAL FLEXIBLE	195,30
10.09.24	GLOBAL FLEXIBLE	285,94
01.10.24	GLOBAL FLEXIBLE	201,75
08.10.24	GLOBAL FLEXIBLE	205,43
14.11.24	GLOBAL FLEXIBLE	151,14
20.11.24	GLOBAL FLEXIBLE	1.144,86
06.12.24	GLOBAL FLEXIBLE	334,32

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres produits » du compte de résultats est composé principalement d'un montant de compensation CSDR.

NOTE 3 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe Y car le montant de la taxe OPC pour l'année 2023, payé en 2024, était inférieure à la provision.

NOTE 4 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de deux factures de Maxel concernant une prime d'assurance pour la période de décembre 2023 à décembre 2024 et 2025 ainsi que les frais out of pocket pour la période 08/23 – 07/24.

NOTE 5 - Pourcentage maximal des frais de gestion

Etant donné que le compartiment place une part importante de ses actifs dans d'autres OPC, un niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être mises à charge à la fois du compartiment concerné et des OPC dans lesquels il entend investir à été prévu. Ce niveau maximal de commission de gestion s'élève à 4,00% (hors commissions de surperformance prélevées par les gestionnaires des OPC sous-jacents).

NOTE 6 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.443,78 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.